

Conseil métropolitain du Mercredi 28 juin 2023

8h30 en visioconférence

Étaient présents les délégués dont les noms suivent :

- Frédéric Bonnichon, Président du Pôle métropolitain, CC Riom Limagne et Volcans
- Eric Dersigny, CC Riom Limagne et Volcans
- Gilles Paulet, CC Mond'Arverne
- Dominique Adenot, Clermont Auvergne Métropole
- Blandine Galliot, , Clermont Auvergne Métropole
- Marc Carrias, CC Plaine Limagne
- Claude Barbin, CCI Clermont Auvergne Métropole
- François Sennepin, CC Vichy communauté
- Jean-Luc Vachelard, CC Brioude Sud Auvergne

- Christel Griffoul et Stéphane Prat, agence d'urbanisme

Étaient excusés :

- Serge Pichot, Clermont Auvergne Métropole
- Jacques De Chabannes, CC Pays de Lapalisse
- Marc Régnoux, CC Riom Limagne et Volcans
- Stéphane Rodier, Maire de Thiers
- Frédéric Aguilera, CC Vichy Communauté

Cette réunion du Conseil métropolitain fait suite à une première réunion convoquée le mercredi 7 juin 2023 pour laquelle le quorum nécessaire n'a pas été atteint (17 votants sur 21 requis).

Une nouvelle réunion, conformément aux dispositions du CGCT relatif aux syndicats mixtes, a été convoquée le 12 juin 2023. Cette réunion ne nécessite aucun quorum pour adopter les délibérations.

Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2024

Conformément au courrier co-signé de la Direction de la Citoyenneté et de la Légalité et de la Direction des Finances Publiques du Puy-de-Dôme daté du 16 mai 2023, la généralisation de la nomenclature budgétaire et comptable M57 doit s'effectuer au 1^{er} janvier 2024 à l'ensemble des collectivités locales relevant actuellement des plans de comptes M14, M52, M61, M71, M831 et M831, ce qui est le cas du syndicat mixte ouvert Pôle métropolitain Clermont Vichy Auvergne. Une traduction législative doit intervenir prochainement afin de rendre obligatoire l'utilisation de cette nouvelle nomenclature.

En outre, le passage à la comptabilité M 57 permettra :

- une simplification des plans de comptes applicables dans les collectivités territoriales ;
- un cadre budgétaire assoupli par une fongibilité des crédits, une possibilité de gestion pluriannuelle des crédits et des dépenses imprévues qui ne sont plus gérées dans le cadre de chapitres spécifiques ;
- un environnement comptable qui permet de disposer d'une vision patrimoniale améliorée et de faciliter les travaux d'amélioration de la qualité des comptes ;
- une mise en place du compte financier unique en remplacement du compte de gestion et du compte administratif.

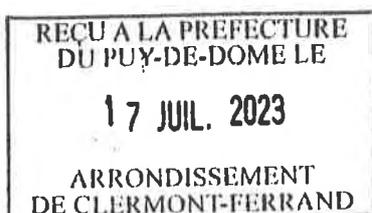
La note d'information reçue de la Préfecture du Puy-de-Dôme ainsi que l'avis du comptable public sur la mise en œuvre du droit d'option d'adoption du référentiel M57 ayant été annexés,

Le Président demande aux membres du conseil d'approuver l'adoption à partir du 1er janvier 2024 la nomenclature budgétaire et comptable M 57.

Nombre d'électeurs inscrits :	40
Nombre de votants :	9
Nombre de pouvoirs :	0
Nombre total de voix exprimées :	9
Pour :	9
Contre :	0

L'adoption, à partir du 1er janvier 2024, la nomenclature budgétaire et comptable M 57 **est donc approuvée.**

Le Président
Frédéric BONNICHON



Conseil métropolitain du Mercredi 28 juin 2023 8h30 en visioconférence

Étaient présents les délégués dont les noms suivent :

- Frédéric Bonnichon, Président du Pôle métropolitain, CC Riom Limagne et Volcans
- Eric Dersigny, CC Riom Limagne et Volcans
- Gilles Paulet, CC Mond'Arverne
- Dominique Adenot, Clermont Auvergne Métropole
- Blandine Galliot, Clermont Auvergne Métropole
- Marc Carrias, CC Plaine Limagne
- Claude Barbin, CCI Clermont Auvergne Métropole
- François Sennepin, CC Vichy communauté
- Jean-Luc Vachelard, CC Brioude Sud Auvergne

- Christel Griffoul et Stéphane Prat, agence d'urbanisme

Étaient excusés :

- Serge Pichot, Clermont Auvergne Métropole
- Jacques De Chabannes, CC Pays de Lapalisse
- Marc Régnoeux, CC Riom Limagne et Volcans
- Stéphane Rodier, Maire de Thiers
- Frédéric Aguilera, CC Vichy Communauté

Cette réunion du Conseil métropolitain fait suite à une première réunion convoquée le mercredi 7 juin 2023 pour laquelle le quorum nécessaire n'a pas été atteint (17 votants sur 21 requis).

Une nouvelle réunion, conformément aux dispositions du CGCT relatif aux syndicats mixtes, a été convoquée le 12 juin 2023. Cette réunion ne nécessite aucun quorum pour adopter les délibérations.

Modification des statuts du syndicat mixte pôle métropolitain Clermont Vichy Auvergne

Du fait de l'évolution des noms des organes institutionnels, il est proposé au Conseil un toilettage des intitulés, dans la partie Préambule des statuts ainsi qu'une modification de la fréquence des réunions du Conseil (Article 7).

Après modifications, les statuts (Préambule et article 7) deviennent :

Dans le Préambule :

- « Conseil régional d'Auvergne » est remplacé par « Conseil régional » ;
- Conseils « généraux » est remplacé par Conseils « départementaux » ;
- L'acronyme « PETR » est ajouté après le terme Pays ;
- La « Chambre de Commerce et d'Industrie du Puy-de-Dôme » est remplacé par « Chambre de commerce et d'Industrie Puy-de-Dôme Clermont Auvergne ».

L'Article 7 (Fonctionnement du Conseil du Pôle métropolitain) est modifié pour devenir « Le Conseil du Pôle métropolitain règle, par ses délibérations, les questions relevant des actions du syndicat mixte. Il se réunit au moins deux fois par an au siège de celui-ci, ou dans tout autre lieu arrêté par le Bureau.

Le Président demande aux membres du conseil d'approuver ces modifications des statuts

Nombre d'électeurs inscrits :	40
Nombre de votants :	9
Nombre de pouvoirs :	0
Nombre total de voix exprimées :	9
Pour :	9
Contre :	0

Les modifications des statuts (préambule et Article 7) **sont adoptées**

Le Président
Frédéric BONNICHON

